



PROGRAMME DE FORMATION FORMATION ANIMATEUR PARKOUR

I - OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- Être capable d'animer et d'organiser des séances en autonomie
- Être capable d'utiliser les programmes « Parkour »
- Être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées, ludiques et motivantes

II - PUBLIC ET PREREQUIS

Les participants doivent :

- Être titulaire d'une licence FFGYM de la saison en cours
- Être né(e) en 2008 et avant (avoir 18 ans en 2026)
- Avoir suivi le contenu du Module Animer (possibilité de le suivre la même saison)
- Formation pouvant être ouverte aux personnes en situation de handicap (merci de nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté)

III - DUREE

L'action de formation PARKOUR sera d'une durée de 25 heures.

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrements mis en œuvre :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Utilisation d'outils opérationnels adaptés
- Travail d'élaboration en sous-groupes et de partage de bonnes pratiques
- Mises en situation (jeux de rôle, présentation en grand groupe et sous-groupes)

La formation sera assurée par des formateurs certifiés par InteraGYM FORMATION et possédant les compétences requises pour proposer une formation de qualité.

Nom et parcours des formateurs disponibles sur simple demande.

V - CONTENUS

- Activité acrobatique : principe général de l'activité (piloter son corps dans les 3 dimensions de l'espace)
- Déplacement et franchissement : notion d'enchaînement et de continuité - Obstacles dans l'environnement
- Adaptabilité du pratiquant aux environnements variés
- Démarche durable : respect des équipements et matériels utilisés
- Préparation physique et technique : développement d'habiletés diverses et préparation du corps à l'effort



InteraGYM
FORMATION



- Les différents modes de communication à utiliser selon le public
- La posture de l'animateur
- Le cadre fédéral des activités gymniques
- Structuration et méthodologie de séance
- Mise en place de situations pédagogiques

VI - MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le suivi de la formation est évalué par une fiche d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et formateurs.

Obtention du diplôme PSC1 : le diplôme doit être transmis au centre de formation

Un questionnaire de satisfaction est également transmis à chaque stagiaire.

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | *Siège social* : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.